

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 29 juin 2022

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Date de Convocation : 23 Juin 2022

Absents excusés : Ch. Pouillard, pouvoir à Pascal Drogrey – Didier Camelin, pouvoir à Claude Saillard

Secrétaire de séance : Claude Saillard

Ordre du jour : - Modalités de publicité des actes communaux.

- Achat turbidimètre.

- Questions diverses.

Rajout à l'ordre du jour : Devis Xefi (ordinateur).

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 2 Juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

En préambule, le maire remercie toutes les personnes ayant participé à la journée citoyenne.

1. **Choix de la modalité de publicité des actes administratifs de la commune.**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière, le conseil opte, à l'unanimité pour un mode par simple affichage.

2. **Achat d'un turbidimètre pour le Château d'eau. Panne du Chloromètre.**

Suite à la défection de l'actuel turbidimètre en continu, le conseil accepte, à l'unanimité, le devis de la SOGEDO, d'un montant de 6.233,76 €/TTC, pour son remplacement.

En outre, le maire informe le conseil de la panne actuelle du Chloromètre. Un devis pour réparation est attendu de la SOGEDO.

3. **Devis XEFI (ordinateur).**

Un premier devis, d'un montant de 1.411,58 €/HT avait accepté, en vue de l'obtention des subventions afférentes. Entre temps, les coûts ont augmenté pour passer à un montant de 1.531,59 €/HT.

Ce nouveau devis est accepté à l'unanimité.

4. **Questions diverses**

- Pour information, le maire fait part au conseil de la décision reçue de la Préfecture, d'octroi, par la DETR, d'une subvention de 9.981,00 €, destinée au financement des travaux de réfection des réseaux humides de la rue du Clos Blanchot.
- Le maire donne lecture d'un courrier de Didier CAMELIN concernant l'entretien de la cour de l'ancienne école. Ce dernier propose plusieurs options de restructuration des lieux afin de pouvoir les entretenir. Affaire à suivre.
- Le maire informe le conseil d'un problème de chute occasionnelle sur la chaussée de plusieurs tuiles du toit de l'église. Afin d'éviter toute nouvelle chute susceptible de conséquences dommageables aux tiers, un devis sera demandé à un charpentier pour les travaux permettant d'y remédier.
- Fin de séance